

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 05 avril 2024 à 20 heures 00 minutes
salle du conseil
Quorum : 6

Présents : M. BARRÉ Olivier, M. BOUTROY Xavier, Mme CAIRUS Josiane, Mme FORTIER Aurélie, M. GOUTTERATEL Pierre, M. MONACO Jean-Claude, M. PICARD Jean-Michel, Mme SAGOT Laetitia

Procuration(s) : Mme BERNARD Marianne donne pouvoir à M. MONACO Jean-Claude, M. SARRIEN Jacques donne pouvoir à M. BARRÉ Olivier

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme BERNARD Marianne, M. SARRIEN Jacques

Secrétaire de séance : M. MONACO Jean-Claude

Président de séance : M. BARRÉ Olivier

1. Approbation du PV de la précédente séance 8 mars 2024

Voté à l'unanimité

2. Compte de gestion 2023

Après EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte admini

Après lecture, le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retra

Voté à l'unanimité

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après avoir ouï l'exposé de Mme SAGOT Laetitia, adjointe au maire, le ConseilMunicipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	46 476,22
Réalisé :		44 393,00
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	46 476,22
Réalisé :		34 738,04
Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	234 456,15
Réalisé :		152 351,12
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	234 456,15
Réalisé :		253 415,09
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-9 654,96
Fonctionnement :	101 063,97
Résultat global :	91 409,01

Le Maire n'a pas pris part au vote
Voté à l'unanimité

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **42 558,82**
- un excédent reporté de : **58 505,15**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **101 063,97**
- un déficit d'investissement de : **9 654,96**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **9 654,96**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **101 063,97**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **9 654,96**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **91 409,01**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **9 654,96**

Voté à l'unanimité

5. Budget primitif 2024

Après EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi .

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis .

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après lecture, le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retranscrites et vote les propositions nouvelles du Busget primitif de l'exercice 2024 ainsi :

Investissement
Dépenses 61 426.24 (dont 0 de RAR)
Recettes 61 426.24 (dont 0 de RAR)

Fonctionnement
Dépenses 282 051.01
Recettes 282 051.01

Voté à l'unanimité

6. Vote des taux des taxes locales 2024

Vu la réforme fiscale, le conseil municipal doit voter les taux des taxes foncières bâti et non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux de 2024 comme suit :

	Bases 2024	Taux 2024 (%)	Produits
Taxe foncière (bâti)	211 500	36.81	77 853
Taxe foncière (non bâti)	60 000	45.62	27 372
Taxe Habitation (Résidences secondaires)	78 200	13.20	10 322
		TOTAL	115 547

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7. Questions diverses

- le 21 mars s'est réuni une commission pour vérifier les conditions de travail du personnel de l'éducation nationale
- projet maison Moulin Queurot; les plans ont été réalisés par l'agent technique
- Suite à une plainte de M. Cretin au sujet de la circulation routière, le conseil municipal prend acte de sa sollicitation sur le tronçon de Corcelles et s'engage à évaluer dans le cadre de projets d'aménagement futurs, le cas de sécurité routière dans cette partie de la voie.
- Sur Corcelles, rénovation des aductions d'eau par le SMEMAC sur 1km de voie, soit environ 300 000€ prévu pour le 2ème semestre 2024
- SYDESL : modification du candélabre (EP51) rue de la chapelle. L'information et l'action sont lentes mais suivent.
- risque d'inondation-ruissellement et plan d'aménagement (PAPI) réunir les communes qui subissent des problèmes d'inondation et de ruissellement. Une carte hydrologique permettra une réflexion vers la fin 2024.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude MONACO

Fait à SAINT-MAURICE-LES-COUCHES
Le Maire,
Olivier BARRÉ